



联合国  
粮食及  
农业组织

FOOD AND  
AGRICULTURE  
ORGANIZATION  
OF THE  
UNITED NATIONS

ORGANISATION  
DES NATIONS  
UNIES POUR  
L'ALIMENTATION  
ET L'AGRICULTURE

ORGANIZACION  
DE LAS NACIONES  
UNIDAS PARA  
LA AGRICULTURA  
Y LA ALIMENTACION

منظمة  
الغذية  
والزراعة  
للأمم  
المتحدة

Viale delle Terme di Caracalla,  
00100 Rome, Italy

Cables:  
FOODAGRI ROME

Telex: 625852 FAO I  
610181 FAO I

Facsimile: +39 0657053152

Telephone: +39 0657051

Our Ref.: G/X/AGP-729

## Invitation à la première session de la Commission des mesures phytosanitaires

Rome (Italie), 3 – 7 avril 2006

Réponse souhaitée avant le 24 février 2006

Le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a l'honneur de se référer à la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV, nouvelle version révisée), qui est entrée en vigueur le 2 octobre 2005 et a l'honneur d'adresser une invitation à assister à la première session de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP), qui se tiendra au Siège de la FAO, à Rome, du 3 au 7 avril 2006. La séance d'ouverture est fixée au lundi 3 avril 2006 à 10 heures.

La session est convoquée en vertu de l'Article XI de la Convention internationale pour la protection des végétaux (1997) et est ouverte à toutes les Parties contractantes à la Convention.

Les travaux se dérouleront en anglais, en arabe, en chinois, en espagnol et en français.

... L'ordre du jour provisoire de la session est joint à la présente invitation. Les documents de travail seront envoyés sous pli séparés et seront affichés sur le Portail phytosanitaire international à l'adresse [www.ippc.int](http://www.ippc.int).

Le Directeur général souhaiterait connaître avant le 24 février 2006 le nom du représentant ou des représentants désignés pour assister à cette session. Les nom, titre officiel et adresse des représentants désignés, y compris leur numéro de téléphone et de télécopie et leur adresse électronique, devraient être communiqués au Secrétariat, à l'adresse suivante:

Secrétariat de la CIPV  
Service de la protection des plantes (AGPP)  
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture  
Viale delle Terme di Caracalla  
00100 Rome (Italie)  
Téléphone: (+39 06) 5705 4812  
Télécopie: (+39 06) 5705 4819  
Courriel: [IPPC@fao.org](mailto:IPPC@fao.org)

./.

Les pouvoirs du ou des représentants, ainsi que les noms des représentants suppléants et des conseillers, devraient, si possible, être présentés au Secrétariat au plus tard 24 heures après l'ouverture de la session. Les pouvoirs doivent être émis par le chef d'État ou de gouvernement, le ministre des affaires étrangères ou le ministre de l'agriculture ou, dans le cas d'une organisation d'intégration économique régionale, par l'autorité compétente. Si les pouvoirs sont transmis sous forme de copie ou télécopie, l'original devra être présenté au moment de l'inscription. Un exemple de pouvoirs émis par le ministre des affaires étrangères est joint à titre d'information. Prière de noter que la présentation des pouvoirs avant la session faciliterait grandement le processus de vérification du Secrétariat.

L'attention des participants est appelée sur le fait que l'entrée en Italie est strictement réglementée et sera notamment refusée aux personnes dépourvues du visa requis. Les participants ayant besoin d'un visa d'entrée doivent se le procurer auprès du Consulat ou de la Mission diplomatique de l'Italie dans leur pays, avant leur départ pour Rome. Il est rappelé que, depuis l'adhésion de l'Italie à l'Accord de Schengen, la délivrance d'un visa d'entrée en Italie peut prendre jusqu'à trois semaines. Les participants provenant d'un pays où il n'existe ni Consulat, ni Mission diplomatique de l'Italie pourront obtenir un visa à leur entrée à Rome, à condition d'avoir informé, par télécopie, la Sous-Division du protocole de la FAO à Rome de leur arrivée. Les participants doivent fournir leurs nom, prénoms, date et lieu de naissance, nationalité et numéro de passeport, leur numéro de vol, leur date d'arrivée et leur itinéraire, au moins trois semaines à l'avance, pour permettre à la Sous-Division du protocole de solliciter la délivrance d'un visa d'entrée à l'aéroport de Rome ou à un autre poste frontière italien. Les participants qui ne se conformeront pas à ces dispositions se verront refuser l'entrée en Italie par les autorités italiennes.

La FAO est un espace non-fumeurs. Il est donc interdit de fumer dans ses locaux.

**POUVOIRS**  
(Modèle)

[Nom du Ministère]

*LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE [ÉTAT]*

*Considérant qu'il est souhaitable que le Gouvernement de [État] soit représenté à la première session de la Commission des mesures phytosanitaires, qui se tiendra à Rome du 3 au 7 avril 2006,*

*A DÉCIDÉ*

*De nommer une délégation habilitée à participer à la réunion susmentionnée et de désigner comme:*

*Représentant*

*[Nom] – [Fonctions]*

*Représentant(s) suppléant(s)*

*[Nom] – [Fonctions]*

*[Nom] – [Fonctions]*

*Conseiller(s)*

*[Nom] – [Fonctions]*

*[Nom] – [Fonctions]*

*Signature et cachet [lieu et date]*

*LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES*